

E.Q.U.A..L. / P.I.C.
Programme d'Initiative Communautaire
Fonds Social Européen 2000-2006

OBJECTIF :

- **Promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités sur le marché du travail (femmes, jeunes, salariés les moins qualifiés, plus de 50 ans, chômeurs de longue durée, handicapés, populations issues de l'immigration et les étrangers, zones territoriales concentrant difficultés et inégalités, difficultés spécifiques aux départements d'outre-mer, demandeurs d'asile) en s'appuyant sur une coopération transnationale**

- **Voir aussi les acquis des PIC ADAPT et EMPLOI**

PRINCIPES STRATEGIQUES :

EQUAL s'inscrit dans les 4 axes de la SEE (Stratégie Européenne pour l'Emploi) qui guident la mise en œuvre de ce programme :

- **concentration** : concentrer les projets sur des problématiques ciblées prioritairement sur chacun des thèmes proposés,
- **visibilité** : impact des actions de dissémination et mise en évidence de la valeur ajoutée,
- **valeur ajoutée** : mobilisation d'un maximum de partenaires impulseurs de moyens et de pratiques, réelles exigences d'innovations et protocoles d'expérimentation qualitatifs,
- **égalité entre hommes et femmes** : principe pris en compte transversalement dans tous les thèmes, à intégrer concrètement dans chaque projet,
- **participation** : associer un maximum d'acteurs nationaux, régionaux et locaux compétents dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, acteurs dans le processus de conduite de projet.

AXES PRIORITAIRES ET THEMES RETENUS :

Améliorer la capacité d'insertion professionnelle, développer l'esprit d'entreprise, encourager la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs, renforcer les politiques d'égalité des chances, demandeurs d'asile, assistance technique.

Thèmes retenus qui concernent notre domaine (parmi d'autres).

Thème A : Accès au marché de l'emploi : Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité et l'efficacité des processus d'insertion socioprofessionnelle et de maintien dans l'emploi des publics les plus en difficulté sur le marché du travail. Les partenariats de développement d'Equal pourront développer les actions types suivantes :

- Mise en réseau et/ou contribution à la professionnalisation des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

- Meilleure connaissance des publics les plus fragilisés au regard de l'emploi, mieux les informer, les orienter, les conseiller, les suivre dans leur parcours en utilisant les TIC
- Contribution à l'individualisation de tout ou partie des parcours d'insertion socioprofessionnelle
- Développement des modes de traitement pédagogique spécifiques fondés sur la pédagogie de projet, favorisant la maîtrise de compétences transverses ou comportementales.
- Utilisation du potentiel des TIC pour pallier certains handicaps physiques et rendre plus accessibles certains emplois aux handicapés.
- Développement de pratiques pédagogiques fondées sur la mobilité virtuelle.
- Adaptation des compétences des travailleurs faiblement qualifiés et fragilisés dans leur emploi par un environnement de plus en plus innervé d'outils communicants.
- Meilleure prise en compte, dans les régions enclavées, des besoins spécifiques des publics en grandes difficultés.

Thème D : renforcer les services d'intérêt collectif en se concentrant sur la qualité des emplois et des services.

Thème C : création d'entreprise : Favoriser la création d'entreprises par des publics victimes de discriminations, notamment par l'appui à des démarches collectives d'essaimage social.

Thème E : formation tout au long de la vie : Encourager l'émergence et la mise en œuvre de dispositifs de gestion des ressources humaines favorisant le maintien en activité et/ou le développement de l'employabilité de travailleurs fragilisés dans leur emploi malgré une longue expérience professionnelle.

Thème F : adaptation des salariés et des entreprises : Recenser, valoriser le redéploiement économique de savoir-faire traditionnels relevant du patrimoine professionnel, industriel ou culturel pour sauvegarder des emplois, prévenir des discriminations, voire offrir de nouvelles solutions pour l'intégration socioprofessionnelle des plus défavorisés.

Thème G : conciliation vie familiale et vie professionnelle : Rechercher et expérimenter de nouveaux moyens pour mieux articuler la vie professionnelle/vie personnelle notamment pour les femmes sur le marché du travail dans le cadre d'une mise en cohérence des temps sociaux/temps des villes.

Thème H : réduction des écarts hommes/femmes : Compte tenu de son poids et de sa valeur prioritaire, le thème « Réduction des écarts hommes/femmes » sera directement intégré dans chacune des mesures du programme. Ce positionnement transversal présente pour cette donnée, qui fait partie des principes de mise en œuvre, la meilleure garantie pour sa surface politique et pour son impact réel. Ce thème a en fait une valeur de principe stratégique.

SPECIFICITES D'EQUAL

Partenariat De Développement ou PDD : EQUAL fonctionnera à travers des projets intégrés, mis en œuvre par un ensemble de partenaires regroupés en une entité : le Partenariat De Développement. La mise en place du Partenariat de développement pour ancrage sur le terrain comprend un ensemble d'acteurs locaux, régionaux, ou nationaux nécessaires à la bonne réalisation d'un projet. Chaque PDD devra présenter une stratégie commune sous la forme d'un accord de partenariat de développement avec désignation du contractant (qui contractualise avec l'autorité de gestion). Le PDD pourra être géographique, sectoriel... Chaque PDD devra être référencé sur une mesure proposée.

Innovation et transnationalité : Les valeurs de **laboratoire** et de centre d'échanges d'Equal impliquent des projets innovants, expérimentaux et transnationaux. La transnationalité devra constituer la raison d'être d'un projet dans Equal et contribuer à améliorer la solution du problème auquel le PDD souhaite s'attaquer. Chaque PDD devra conclure un accord de coopération transnationale avec au moins un PDD d'un autre Etat membre retenu dans EQUAL (Partenariat de Coopération Transnationale PCT)

MISE EN ŒUVRE D'EQUAL

La gestion est caractérisée par la déconcentration des moyens. (80% entre les régions)

Deux appels à proposition : 2001 et 2004

Un appel à propositions Action 1 : phase de structuration du partenariat (durée de l'action 6 mois). Occasion de repérer en fonction des problématiques retenues, des perspectives de projets innovants et expérimentaux, porteurs de valeur ajoutée potentielle et susceptibles de donner lieu à un partenariat afin de résoudre le problème posé.

La mise en œuvre de l'Action 2 : réalisation des actions prévues avec processus continu d'évaluation.

Action 3 : démultiplication des acquis de l'initiative (exclusivement pour PDD avec résultats probants).

Pour avoir plus d'informations et les textes complets :
www.racine.asso.fr ou www.travail.gouv.fr

Une site EQUAL spécifique devrait prochainement ouvrir : www.equal-france.com